

## SEANCE du 30 mars 2009

L'an deux mille neuf et le trente mars à dix neuf heures, le Conseil Municipal de la commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au lieu habituel des séances, sous la présidence de Monsieur Jean-Baptiste CASSETTA, Maire.

La séance a été publique.

### Etaient présents

Mesdames PRADERE, VIGUIER, VIANO, JUCHAULT, CADAUX-MARTY, GILLES-LAGRANGE, SOUTEIRAT, GROSSET.

Messieurs LECLERCQ, MORANDIN, DUPRAT, STEFANI, JANY, SOUREN, BOST, BLOCH, CHARRON, MAGNAN, BOSCHER.

### Procurations

Madame BAZILLOU avait donné procuration à Madame VIANO.

Madame THURIES avait donné procuration à Madame CADAUX-MARTY.

Madame GROSSET avait donné procuration à Monsieur DUPRAT.

Monsieur CARDENAS avait donné procuration à Monsieur LECLERCQ

Monsieur SCHWAB avait donné procuration à Monsieur MAGNAN.

### Absents :

Madame VIOLTON

Monsieur SERIN

Monsieur LECLERCQ a été élu secrétaire de séance.

Le quorum étant atteint et l'assemblée pouvant valablement délibérer, Monsieur le Maire passe à l'ordre du jour.

## VOTE DU COMPTE ADMINISTRATIF 2008

Monsieur Daniel LECLERCQ, rapporteur de la commission des finances, fait part à l'assemblée communale qu'à l'expiration de l'exercice budgétaire, Monsieur le Maire établit un compte administratif qui présente les résultats de l'exécution du budget. Le compte administratif est établi par exercice.

Il compare :

- d'une part, les prévisions ou autorisations se rapportant à chaque chapitre et à chaque article du budget ;
- d'autre part, le total des émissions de titres de recettes ou des émissions de mandats correspondant à la subdivision intéressée du budget.

Il est établi à l'aide de la comptabilité tenue par Monsieur le Maire en cours d'année.

Le Conseil Municipal se prononce expressément sur le compte administratif de Monsieur Le Maire, et arrête les comptes de la commune après avoir vérifié l'exactitude matérielle de l'exécution du budget.

La présidence du Conseil Municipal, lors des séances consacrées à l'examen du compte administratif de Monsieur Le Maire, est confiée à un président ad hoc désigné par le conseil. Monsieur Le Maire peut assister à la discussion. Mais il doit se retirer au moment du vote.

Monsieur LECLERCQ présente alors le projet de Compte Administratif 2008 pour la commune.

<b>COMPTE ADMINISTRATIF 2008</b>
----------------------------------

### BALANCE GENERALE DU BUDGET

#### FONCTIONNEMENT

	<b>Mandats émis</b>	<b>Opérations réelles</b>	<b>Opérations d'ordre</b>	<b>TOTAL</b>
011	Charges à caractère général	624 465.78		624 465.78
012	Charges de personnel	877 602.53		877 602.53
014	Atténuations de produits	13 491.25		13 491.25
65	Autres charges gestion courante	288 497.74		288 497.74
66	Charges financières	68 724.29	0.00	68 724.29
67	Charges exceptionnelles	12 899.61	0.00	12 899.61
68	Dotations aux amortissements et provisions	0.00	56 814.28	56 814.28
	<b>Dépenses de fonctionnement - Total</b>	<b>1 885 681.20</b>	<b>56 814.28</b>	<b>1 942 495.48</b>
				+
		<b>D 002 RESULTAT REPORTE</b>		<b>0.00</b>
		<b>TOTAL DES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT CUMULEES</b>		<b>1 942 495.48</b>

	<b>Titres émis</b>	<b>Opérations réelles</b>	<b>Opérations d'ordre</b>	<b>TOTAL</b>
013	Atténuations de charges	36 096.92		36 096.92
70	Produits des services	46 310.37		46 310.37
72	<i>Travaux en régie</i>		0.00	0.00
73	Impôts et taxes	1 261 012.10		1 261 012.10
74	Dotations et participations	832 638.62		832 638.62
75	Autres produits gestion courante	27 613.54		27 613.54
76	Produits financiers	28.50		28.50
77	Produits Exceptionnels	11 416.75	15 605.05	27 021.80
78	Reprises sur amortissements et provisions	0.00	0.00	0.00
	<b>Recettes de fonctionnement - Total</b>	<b>2 215 116.80</b>	<b>15 605.05</b>	<b>2 230 721.85</b>
				+
			<b>R 002 RESULTAT REPORTE</b>	<b>307 483.53</b>
				+
		<b>TOTAL DES RECETTES DE FONCTIONNEMENT CUMULEES</b>		<b>2 538 205.38</b>

Dépenses.....	1 942 495.48
Recettes.....	2 538 205.38
<b>Résultat de fonctionnement.....</b>	<b>+ 595 709.90</b>

## INVESTISSEMENT

<b>Mandats émis</b>		<b>Opérations réelles</b>	<b>Opérations d'ordre</b>	<b>TOTAL</b>
10	Dotations, fonds divers et réserves	0.00	0.00	0.00
13	Subventions d'investissement	0.00	15 605.05	15 605.05
16	Remboursement d'emprunts (sauf 1688 non bud.)	141 087.25	0.00	141 087.25
18	Compte de liaison		0.00	
	Total des opérations d'équipement	596 763.91		596 763.91
204	Subventions d'équipements versés	57 930.00	0.00	57 930.00
21	Immobilisations corporelles (6)	413 614.41	3 827.20	417 441.61
23	Immobilisations en cours (6)	47 091.74	13 116.57	60 208.31
	<b>Dépenses d'investissement - Total</b>	<b>1 256 487.31</b>	<b>32 548.82</b>	<b>1 289 036.13</b>
				+
			<b>D 001 SOLDE D'EXECUTION NEGATIF REPORTE</b>	<b>840 891.71</b>
				=
	<b>TOTAL DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT CUMULEES</b>			<b>2 129 927.84</b>

<b>Titres émis</b>		<b>Opérations réelles</b>	<b>Opérations d'ordre</b>	<b>TOTAL</b>
10	Dotations, fonds divers et réserves (sauf 1068/10)	97 420.12	0.00	97 420.12
13	Subventions d'investissement	49 936.36	0.00	49 936.36
16	Emprunts et dettes assimilées (sauf 1688 non bud.)	0.00	0.00	0.00
18	Compte de liaison	0.00	0.00	0.00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)	0.00	16 943.77	16 943.77
28	Amortissements des immobilisations	.00	56 814.28	56 814.28
	<b>Recettes d'investissement - Total</b>	<b>147 356.48</b>	<b>73 758.05</b>	<b>221 114.53</b>
				+
			<b>R 001 SOLDE D'EXECUTION POSITIF REPORTE</b>	<b>0.00</b>
				+
			<b>AFFECTATION AU COMPTE 1068</b>	<b>840 891.71</b>
				=
	<b>TOTAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT CUMULEES</b>			<b>1 062 006.24</b>

Dépenses.....	<b>2 129 927.84</b>
Recettes.....	<b>1 062 006.24</b>
<b>Résultat de l'investissement.....</b>	<b>- 1 067 921.60</b>

Mr le maire s'étant retiré, le conseil municipal, oui l'exposé de son rapporteur à l'unanimité des membres présents, approuve le Compte Administratif 2008 pour la commune de Pins-Justaret

## ADOPTION DU COMPTE DE GESTION 2008 DU PERCEPTEUR

Monsieur le Maire expose à l'assemblée que le compte de gestion est un document de synthèse qui rassemble tous les comptes mouvementés au cours de l'exercice accompagné des pièces justificatives correspondantes.

Il répond à un double objectif :

- justifier l'exécution du budget ;
- et présenter la situation patrimoniale et financière de la collectivité ou de l'établissement public local.

Matériellement, le compte de gestion est constitué de deux parties : le compte de gestion sur chiffres et le compte de gestion sur pièces.

- Le compte de gestion sur chiffres retrace, comme dans toute comptabilité inspirée du plan comptable général, l'évolution du patrimoine de la commune entre le 1<sup>er</sup> janvier et le 31 décembre de l'exercice.

- De son côté, le compte de gestion sur pièces rassemble l'ensemble des documents qui permettent de justifier les opérations du comptable public : opérations budgétaires, opérations d'ordre, opérations de trésorerie, etc.

Le compte de gestion doit être transmis par le comptable local à l'ordonnateur de la collectivité ou de l'établissement public local pour être soumis au vote de l'organe délibérant.

Au terme de l'exposé de Monsieur le Maire, le Conseil Municipal, à l'unanimité de ses membres, adopte la délibération suivante :

Le Conseil Municipal, après s'être fait présenter le budget primitif de l'exercice 2008 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux des titres de recettes, les bordereaux de mandats, le compte de gestion dressé par le Receveur accompagné des états de développement des comptes de tiers, ainsi que l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer,

- Après avoir entendu et approuvé le Compte Administratif de l'exercice 2008,

- Après s'être assuré que le Receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2008, celui de tous les titres de recettes émis, et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés, et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures,

- Statuant sur la comptabilité des valeurs inactives,

Déclare à l'unanimité des membres présents, que le COMPTE DE GESTION dressé pour l'exercice 2008 par le Receveur, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation, ni réserve de sa part.

## AFFECTATION DU RESULTAT DE FONCTIONNEMENT DE L'EXERCICE 2008

Le Conseil municipal réuni sous la présidence de, Monsieur le Maire.

Après avoir examiné le compte administratif, statuant sur l'affectation du résultat 2008.

Constatant que le compte administratif fait apparaître :

- un excédent de fonctionnement de **595 709 € 90**
- un déficit de fonctionnement de : **0 € 00**

A l'unanimité de ses membres décide d'affecter le résultat de fonctionnement comme suit :

AFFECTATION DU RESULTAT DE FONCTIONNEMENT DE L'EXERCICE		
<b>Résultat de fonctionnement</b>		
<u>A Résultat de l'exercice</u>		
précédé du signe + (excédent) ou - (déficit)		<b>288 226.37 €</b>
<u>B Résultats antérieurs reportés</u>		
ligne 002 du compte administratif, précédé du signe + (excédent) ou -		<b>307 483.53 €</b>
<b>C Résultat à affecter</b>		
<b>= A+B (hors restes à réaliser)</b>		<b>595 709.90 €</b>
<b>(Si C est négatif, report du déficit ligne 002 ci-dessous)</b>		
<hr/>		
<u>D Solde d'exécution d'investissement</u>		
D 001 (besoin de financement)		<b>1 067 921.60 €</b>
R 001 (excédent de financement)		<b>0.00 €</b>
<hr/>		
<u>E Solde des restes à réaliser d'investissement (4)</u>		
Besoin de financement		<b>2 799 068.87 €</b>
Excédent de financement (1)		<b>3 417 689.68 €</b>
<hr/>		
<b>Besoin de financement F</b>	<b>=D+E</b>	<b>449 300.79 €</b>
<hr/>		
<b>AFFECTATION = C</b>	<b>=G+H</b>	<b>595 709.90 €</b>
<hr/>		
<b>1) Affectation en réserves R 1068 en investissement</b>		<b>508 000.00 €</b>
G = au minimum, couverture du besoin de financement F		
<hr/>		
<b>2) H Report en fonctionnement R 002 (2)</b>		<b>87 709.90 €</b>
<hr/>		
<b>DEFICIT REPORTE D 002 (5)</b>		<b>0.00€</b>

## REPRISE DU RESULTAT DE L'EXERCICE 2008 DANS LE BUDGET PRIMITIF 2009

Dans le cadre du vote du Budget Primitif 2009, le Conseil Municipal Après avoir examiné le compte administratif 2008, statuant sur l'affectation du résultat, constatant que le compte administratif fait apparaître :

- un excédent de fonctionnement de **595 709.90 €**
- un déficit de fonctionnement de : **0.00 €**

Décide à l'unanimité des membres présents la reprise et l'affectation du résultat de fonctionnement 2008 comme suit :

**REPRISE DU RESULTAT DE FONCTIONNEMENT DE L'EXERCICE**

<b>Résultat de fonctionnement</b>		
<b>A Résultat de l'exercice</b> précédé du signe + (excédent) ou - (déficit)		<b>288 226.37 €</b>
<b>B Résultats antérieurs reportés</b> ligne 002 du compte administratif, précédé du signe + (excédent) ou -		<b>307 483.53 €</b>
<b>C Résultat à affecter</b> <b>= A+B (hors restes à réaliser)</b>		<b>595 709.90 €</b>
<b>D Solde d'exécution d'investissement</b>		
D 001 (besoin de financement)		<b>1 067 921.60 €</b>
R 001 (excédent de financement)		<b>0.00 €</b>
<b>E Solde des restes à réaliser d'investissement (4)</b>		
Besoin de financement		<b>2 799 068.87 €</b>
Excédent de financement (1)		<b>3 417 689.68 €</b>
<b>Besoin de financement F</b>	<b>=D+E</b>	<b>449 300.79 €</b>
<b>AFFECTATION = C</b>	<b>=G+H</b>	<b>595 709.90 €</b>
<b>1) Affectation en réserves R 1068 en investissement</b>		<b>508 000.00 €</b>
G = au minimum, couverture du besoin de financement F		
<b>2) H Report en fonctionnement R 002 (2)</b>		<b>87 709.90 €</b>
<b>DEFICIT REPORTE D 002 (5)</b>		<b>0.00 €</b>

## BUDGET PRIMITIF 2009

Monsieur Daniel LECLERCQ, Maire Adjoint délégué au Budget, présente au Conseil Municipal le projet de Budget 2009 pour la Commune.

Il est proposé à l'Assemblée Communale de voter le budget :

- au niveau du chapitre pour la section de fonctionnement,
- au niveau du chapitre pour la section d'investissement, avec opérations

### FONCTIONNEMENT

#### 1 - DEPENSES

FONCTIONNEMENT	Opérations réelles	Opérations d'ordre	TOTAL
011 Charges à caractère général	637 910.00		637 910.00
012 Charges de personnel	971 262.00		971 262.00
014 Atténuations de produits	16 881.00		16 881.00
65 Autres charges gestion courante	338 300.00		338 300.00
66 Charges financières	100 000.00	0.00	100 000.00
67 Charges exceptionnelles	3 600.00	0.00	3 600.00
68 Dotations aux amortissements et provisions	0.00	60 500.00	60 500.00
022 Dépenses imprévues Fonct	153 437.90		153 437.90
023 <i>Virement à la section d'investissement</i>		57 909.00	57 909.00
<b>Dépenses de fonctionnement - Total</b>	<b>2 221 390.90</b>	<b>118 409.00</b>	<b>2 339 799.90</b>
			+
		<b>D 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE</b>	<b>0.00</b>
			=
		<b>TOTAL DES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT CUMULEES</b>	<b>2 339 799.90</b>

## 2 - RECETTES

FONCTIONNEMENT	Opérations réelles	Opérations d'ordre	TOTAL
013 Atténuations de charges	13 000.00		13 000.00
70 Produits des services	55 830.00		55 830.00
72 <i>Travaux en régie</i>		20 000.00	20 000.00
73 Impôts et taxes	1 335 070.00		1 335 070.00
74 Dotations et participations	772 360.00		772 360.00
75 Autres produits gestion courante	29 200.00		29 200.00
76 Produits financiers	30.00		30.00
77 Produits exceptionnels	14 600.00	12 000.00	26 600.00
<b>Recettes de fonctionnement - Total</b>	<b>2 220 090.00</b>	<b>32 000.00</b>	<b>2 252 090.00</b>
			+
		<b>R 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE</b>	<b>87 709.90</b>
			=
		<b>TOTAL DES RECETTES DE FONCTIONNEMENT CUMULEES</b>	<b>2 339 799.90</b>

## INVESTISSEMENT

DEPENSES	Opérations réelles	Opérations d'ordre	TOTAL
13 Subventions d'investissement	0.00	12 000.00	12 000.00
16 Remboursement d'emprunts (sauf 1688 non bud.)	126 600.00	0.00	126 600.00
Total des opérations d'équipement	3 564 098.00		3 564 098.00
20 Immobilisations incorporelles (sauf 204) (6)	1 000.00	0.00	1 000.00
204 Subventions d'équipements versés	57 930.00	0.00	57 930.00
21 Immobilisations corporelles (6)	102 000.00	0.00	102 000.00
23 Immobilisations en cours (6)	355 400.00	20 000.00	375 400.00
<b>Dépenses d'investissement - Total</b>	<b>4 207 028.00</b>	<b>32 000.00</b>	<b>4 239 028.00</b>
			+
		<b>D 001 SOLDE D'EXECUTION NEGATIF REPORTE OU ANTICIPE</b>	<b>508 000.00</b>
			=
		<b>TOTAL DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT CUMULEES</b>	<b>4 747 028.00</b>

RECETTES	Opérations réelles	Opérations d'ordre	TOTAL
10 Dotations, fonds divers et réserves (sauf 1068/10)	595 105.00	0.00	595 105.00
13 Subventions d'investissement	1 524 514.00	0.00	1 524 514.00
16 Emprunts et dettes assimilées (sauf 1688 non bud.)	2 000 000.00	0.00	2 000 000.00
28 <i>Amortissements des immobilisations</i>		60 500.00	60 500.00
021 <i>Virement de la section de fonctionnement</i>		57 909.00	57 909.00
024 Produits des cessions d'immobilisations	1 000.00	0.00	1 000.00
<b>Recettes d'investissement - Total</b>	<b>4 120 619.00</b>	<b>118 409.00</b>	<b>4 239 028.00</b>
			+
		<b>R 001 SOLDE D'EXECUTION POSITIF REPORTE OU ANTICIPE</b>	<b>0.00</b>
			+
		<b>AFFECTATION AU COMPTE 1068</b>	<b>508 000.00</b>
			=
		<b>TOTAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT CUMULEES</b>	<b>4 747 028.00</b>





## VOTE DES TAUX D'IMPOSITION

Monsieur le Maire fait part à l'assemblée que le produit attendu des impôts directs, nécessaire à l'équilibre du Budget Primitif 2009 comptes tenus des bases prévisionnelles communiquées par les services fiscaux, s'élève à **1 214 425**. Cette augmentation correspond à une variation uniforme des taux de 3%, de la Taxe d'Habitation, du Foncier Bâti, et du Foncier Non Bâti.

Monsieur Boscher regrette que sa demande de n'augmenter les impôts que de 2 % en 2009 ne soit pas retenue.

Monsieur Leclercq, après avoir rappelé qu'il fût demandé à l'Agence Technique Départementale, auteur du rapport sur l'analyse prospective 2008/2014, d'établir des hypothèses budgétaires à partir d'une variation minimale de la fiscalité, permettant de bénéficier du maximum de la Dotation Nationale de Péréquation, explique, qu'une augmentation de 2% était insuffisante pour rester dans les conditions d'éligibilité requises pour bénéficier à plein de la DNP. Ceci aurait entraîné une baisse de la de DNP dès 2010 de plus de 58 000 €.

Mr Boscher fait part de son désaccord sur la perversion d'un système qui oblige les communes à toujours augmenter les impôts afin de bénéficier du maximum des dotations de l'Etat. Mr le maire rappelle que les impôts servent à financer les nombreux équipements que la commune met à la disposition de la population.

Le Conseil Municipal, ouï l'exposé de son président, après en avoir délibéré à la majorité de ses membres, Mr Boscher s'abstenant, Mr Audubert votant contre, en raison de la politiques d'un gouvernement de droite qui par son désengagement oblige les communes à augmenter les impôts :

-Décide d'augmenter uniformément de 3% les taux d'imposition de la taxe d'habitation et des taxes foncières pour l'année 2009 qui s'établissent comme suit :

<b>Taxe d'habitation</b>	<b>15,48</b>
<b>Taxe Foncière Bâti</b>	<b>14,90</b>
<b>Taxe Foncière Non Bâti</b>	<b>87,40</b>

- CHARGE Monsieur le Maire de notifier cette décision aux services fiscaux par l'intermédiaire des services préfectoraux.

## COMPLEXE SPORTIF

Dans le cadre de l'exécution du marché du complexe sportif, Mr le Maire fait part au conseil municipal des modifications suivantes dans les marchés initialement conclus.

Présentation de sous traitant par les titulaires des lots 2 et 18,

n° du lot	Nature du lot	Titulaire du marché	Montant TTC	Sous-traitant	Nature des prestations	Montant sous-traité TTC
2	Gros œuvre	TIMSO	713751.94	BATTAlA	Gradins et dalettes préfabriqués	22317.36
2	Gros œuvre	TIMSO	713751.94	SOLPLUS	Dallage	21231.99
18	Chauffage	G-CLIM	279864	EUGENIO	Réseaux chauffage	5980

Le Conseil municipal ouï l'exposé de son président après en avoir délibéré à l'unanimité des membres présents donne son accord à l'acceptation des sous-traitants des lots 2 et 18, et donne tous pouvoirs à Mr le Maire pour signer les avenants correspondants.

## **QUESTIONS DIVERSES**

Monsieur le Maire fait part au Conseil Municipal du Jugement du Tribunal Administratif, condamnant la commune pour voie de fait, en raison de la réalisation sur des terrains appartenant à l'indivision Margheritora, du fossé de vidange du bassin d'écrêtement des crues chargé de protéger la partie agglomérée du village des crues du Haumont.

Monsieur le Maire rappelle qu'il y avait eu un accord verbal donné pour la réalisation de ces travaux par l'un des co-in divisionnaires.

Le montant de la condamnation s'élève à 42 000 € pour l'indemnisation des 1200 m<sup>2</sup> utilisés pour la réalisation du fossé et 42 000 € pour préjudices. Mr le Maire précise qu'il a demandé à l'avocat chargé de défendre la commune de faire appel de ce jugement.

### **Organisation de la semaine scolaire**

Mr le Maire rend compte au Conseil Municipal du vote des écoles maternelles et primaires, concernant l'organisation de la semaine scolaire pour l'année 2009/2010.

L'école maternelle a émis un vote majoritaire pour la semaine de 4,5 jours.  
L'école primaire a émis un vote majoritaire pour la semaine de 4 jours.

Mr le Maire précise que l'ensemble des écoles du territoire de la Communauté d'Agglomération du Muretain est à 4 jours. Il se propose donc de rencontrer les enseignants de la maternelle et du primaire pour trouver harmoniser le choix du nombre de jours d'ouverture des classes à l'école de Pins-Justaret.

Pour Mr BOSCHER, il semble difficile de prendre une décision contraire au souhait des parents et des enseignants.

Mr le Maire fait remarquer que ce soit est différent à la maternelle et au primaire et qu'il faut également tenir compte des contraintes liées au fonctionnement du CLSH de Pins-Justaret qui accueille également les enfants de l'école de Saubens qui a voté pour les 4 jours.

Il y a donc obligation d'harmonisation des horaires.

A vingt heures trente, l'ordre du jour étant épuisé, Monsieur le Maire lève la séance.

## Signatures

CASSETTA Jean Baptiste		PRADERE Nicole	
LECLERCQ Daniel		VIGUIER Thérèse	
MORANDIN Robert		VIANO Gisèle	
DUPRAT Jean Pierre		JUCHAULT Ghislaine	
STEFANI François		JANY Alain	
CADAUX-MARTY Nicole		THURIES Chantal <u>Procuration à Mme CADAUX-MARTY</u>	
SOUREN Paul		BOST Claude	
GILLES-LAGRANGE Chantal		VIOLTON Michèle <u>Absente</u>	
BLOCH Jean Pierre		SOUTEIRAT Nadège	
BAZILLOU Mariline <u>Procuration à Mme VIANO</u>		CHARRON EYRIC	
CARDENAS Eric <u>Procuration à Mr LECLERCQ</u>		SERIN Olivier <u>Absent</u>	
SCHWAB Claude <u>Procuration à Mr MAGNAN</u>		MAGNAN Christian	
GROSSET Anne Marie <u>Procuration à Mr DUPRAT</u>		BOSCHER Claude	
AUDUBERT Jean-Luc			